

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Social 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04 Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 09 Langue 2 module 1			
Code	SOCM1B09LG2	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Florine MATHY (florine.mathy@helha.be) Marie-Paule WILLEMS (marie-paule.willems@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Selon activité : Espagnol, Néerlandais		

2. Présentation

Introduction

Cette UE englobe au choix les cours de néerlandais ou d'allemand ou d'espagnol.

Enseignantes cours de néerlandais : M-P Willems

Enseignantes cours d'espagnol: F. Mathy

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**
 - 1.5 Comprendre et utiliser au moins une langue étrangère
- Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**
 - 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels
 - 2.3 Établir et respecter des conventions
- Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**
 - 4.1 Développer sa culture générale et entretenir sa connaissance de l'actualité
- Compétence 5 **Informier, sensibiliser et divertir dans les domaines de l'information, de communication, des médias et de la culture**
 - 5.1 Recourir à diverses sources d'information, les recouper et synthétiser les contenus
 - 5.3 Sélectionner et vulgariser l'information utile et adaptée au public visé

Acquis d'apprentissage visés

I. Décoder, expliquer et restituer en langues cibles et en français correct, des contenus provenant de divers supports écrits et/ou oraux (essentiellement de type journalistique) ;

II. Expliquer et interpréter des éléments de la culture, des institutions, de la politique de la Flandre et de l'Espagne.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

SOCM1B09ESPA	Espagnol	45 h / 4 C	(opt.)
SOCM1B09NEERL	Néerlandais	45 h / 4 C	(opt.)

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM1B09ESPA	Espagnol	40	(opt.)
SOCM1B09NEERL	Néerlandais	40	(opt.)

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Exceptions après délibération du jury :

Cependant, en cas d'échec à 8/20 (ou inférieur à 8/20) dans une activité d'apprentissage composant l'UE et/ou dès que 2 échecs sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs, le jury pourrait décider de ne pas valider l'unité d'enseignement.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est prise par le jury de valider l'UE malgré la note d'échec, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

1) Evaluation du 1er quadrimestre (janvier) et modalités d'examens du 2e quadrimestre (juin)

Cas n°1 : pour une UE organisée uniquement pendant le premier quadrimestre, dans l'hypothèse où la note globale obtenue en janvier pour l'unité d'enseignement n'atteint pas 10/20, l'étudiant a le choix soit de NE PAS représenter l'évaluation de cette activité d'apprentissage en juin et de maintenir ainsi la note d'échec ; soit de REMETTRE EN JEU cette note en représentant l'évaluation en juin. La note obtenue en juin annulera et remplacera celle de janvier, quelle qu'elle soit.

Cas n°2 : pour une UE organisée sur les 2 quadrimestres, dans l'hypothèse où une note partielle de janvier relative à une des activités d'apprentissage n'atteint pas 10/20 en juin, l'étudiant a le choix soit de NE PAS représenter cette note partielle de janvier; soit de REMETTRE EN JEU cette note partielle en représentant l'évaluation en juin. La note obtenue en juin annulera et remplacera celle de janvier, quelle qu'elle soit.

Cas n°3 : pour une (ou les) activité(s) d'apprentissage de l'UE pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en janvier une mention CM, PP, Z, PR ou FR: l'étudiant doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage en juin.

Cas n°4 : pour une note de 10/20 ou plus: l'étudiant voit cette note maintenue pour la période d'évaluation de juin (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note, en envoyant un mail à la direction ou son délégué dans les 3 jours ouvrables suivant la notification des résultats, et ce dans la perspective de la réussite de l'UE). La note obtenue en juin annulera et remplacera celle de janvier, quelle qu'elle soit.

2) Evaluation de 2e quadrimestre (juin) et modalités d'examens du 3e quadrimestre (septembre)

Dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE, pour l'(ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu :

cas n°1 : une mention CM, PP, Z, PR ou FR : l'étudiant doit OBLIGATOIREMENT (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage.

cas n°2 : une note inférieure à 10/20: l'étudiant doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne présente pas la note inférieure à 10/20, l'activité d'apprentissage (et par extension l'UE) fera l'objet d'une mention PP (cf. supra point 3 des exceptions).

cas n°3 : une note de 10/20 ou plus: l'étudiant voit cette note maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer par écrit à cette note, en envoyant un mail à la direction ou son délégué dans les 3 jours ouvrables suivant la proclamation des résultats, et ce dans la perspective de la réussite de l'UE). La note obtenue en septembre annulera et remplacera celle de juin, quelle qu'elle soit.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Social 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04 Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Espagnol			
Code	23_SOCM1B09ESPA	Caractère	Optionnel
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Florine MATHY (florine.mathy@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Espagnol		

2. Présentation

Introduction

Le cours d'espagnol vise à :

- initier les étudiants à la langue espagnole : intonation, prononciation, orthographe, principes grammaticaux et lexicaux
- développer les quatre aptitudes linguistiques : compréhension à l'audition, compréhension à la lecture, expression écrite et expression orale (avec et sans interaction)
- amener les étudiants à s'exprimer sur des thèmes de la vie quotidienne et pratique tant oralement que par écrit.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant sera capable :

- d'identifier, expliquer et utiliser correctement les points lexicaux et grammaticaux étudiés en cours,
- de les reformuler et produire un message écrit et/ou oral dans un espagnol standard correct.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Alternance d'explications grammaticales, d'exercices systématiques, d'activités d'expression orale et écrite (rédactions et jeux de rôles), de compréhensions à la lecture et à l'audition en rapport avec les thèmes abordés durant le cours.

Démarches d'apprentissage

Méthode communicative basée sur la participation active en classe.

Exercices, travaux de groupes, travaux individuels, auto-apprentissage.

Dispositifs d'aide à la réussite

Divers ouvrages et sites internet abordés au cours.

Ouvrages de référence

- Divers ouvrages d'apprentissage de la langue espagnole : Gente, Gramática básica del estudiante de español, Comprensión oral, Comprensión escrita, etc.
- Plateformes en ligne diverses : www.ver-taal.com, Gram@clicando, audiolingua, todoele, videoele, etc.
- Divers sites de périodiques en ligne : elpais.com, elespanol.com, hispanidad.com, elindependiente.com, eldiario.es,

...

Supports

Divers documents grammaticaux et lexicaux, articles, reportages, dialogues, etc.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travaux journaliers tout au long de l'année : calcul de tous les travaux réalisés (Q1+Q2) amenés à 30% de la note totale du bloc 1.

Examen écrit et oral en juin : 70% de la note totale du bloc 1.

Seconde session Q 3

L'examen écrit du Q3 reprend la matière de TOUT le bloc 1 (Q1+Q2).

L'oral de juin réussi sera dispensé au Q3 (report de note).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Trv	30		
Période d'évaluation			Exm	70	Exm	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Toute partie non présentée entrainera automatiquement un PP pour l'ensemble du cours.

La présence aux cours est requise.

Toute absence lors des travaux cotés doit être dûment justifiée par écrit.

Travaux non-remis à la date demandée = zéro.

Pour la 2ème session (Q 3), les étudiants s'informeront sur les nouvelles consignes et sur les éventuelles dispenses partielles lors de la consultation de copies ou sur la plateforme ConnectED.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Social 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Néerlandais			
Code	23_SOCM1B09NEERL	Caractère	Optionnel
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie-Paule WILLEMS (marie-paule.willems@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Néerlandais	

2. Présentation

Introduction

Le cours de néerlandais vise à développer la connaissance de la langue néerlandaise pour arriver à un niveau B1.

Les 4 aptitudes (compréhension à la lecture et à l'audition, expression orale et écrite) sont abordées avec un accent particulier sur la compréhension à la lecture .

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant(e) sera capable :

- d'expliquer et interpréter le contenu de supports écrits et audio (essentiellement de type journalistique) et de reformuler en français correct et/ou en néerlandais des informations provenant de ces mêmes supports;
- de produire un message oral (reporting à partir de documents de la presse écrite et orale);
- d'identifier, d'énumérer et définir des notions relatives à la culture et aux institutions propres à langue enseignée via le cours d'institutions néerlandophones.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Identifier, expliquer et utiliser à bon escient le vocabulaire issu de la presse écrite et orale

Découvrir et analyser quelques points d'actualité.

Découvrir et définir quelques institutions et aspects culturels néerlandophones.

Révision éventuelle de certains points de grammaire.

Réalisation et défense orale d'un dossier de presse (voir document remis en classe et déposé sur la plateforme d'enseignement à distance)

Démarches d'apprentissage

Travaux en groupes, travaux personnels

Travail à partir de documents écrits et audiovisuels

Les étudiants conçoivent un dossier de presse en choisissant des articles d'actualité

Dispositifs d'aide à la réussite

Séances de guidance pour l'élaboration du dossier de presse

Ouvrages de référence

Outils recommandés:

- Nynke A.Y. Scholtens, Grammaire néerlandaise d'un coup d'œil, Intertaal.
- Gramlink: grammaire de remédiation avec exercices 'en ligne', <http://sites.uclouvain.be/gramlink/Gramlink-NL/index.htm>
- La plateforme Wallangues, <http://www.wallangues.be/>

Supports

Notes de cours
Presse écrite et audiovisuelle de langue néerlandaise
Dictionnaire Le Robert & van Dale

4. Modalités d'évaluation

Principe

1ère session

- Examen écrit
 - basé sur la matière vue au cours (Q1 + Q2) (35%)
 - compréhension à la lecture (15%)
- Travaux :
 - Elaboration d'un dossier de presse et présentation orale de ce dossier (25%)
 - Travail faisant l'objet d'une évaluation intégrée avec les AA suivantes : Animation socioculturelle, Journalisme et Relations publiques (25%). Les modalités seront communiquées au cours.

2ème session (Q 3)

- Examen écrit
 - basé sur la matière vue au cours (Q1 + Q2) (35%)
 - compréhension à la lecture (15%)
- Examen oral : basé sur un dossier de presse (25%)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	50	Trv	25
Période d'évaluation			Exe	50	Exe + Exo	75

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

La présence aux cours est requise.

- Dossier de presse :
 - en cas de non-remise du dossier écrit sur ConnectED une semaine avant la date de la présentation orale (calendrier à consulter sur ConnectED) --> pas de présentation orale --> zéro (pour le travail écrit et la présentation orale)

· - toute absence non justifiée le jour de la présentation orale, sera sanctionnée par un zéro (pour le travail écrit et la présentation orale).

• Travail faisant l'objet d'une évaluation intégrée :

- Ce travail n'est pas récupérable. Dès lors, la note est d'office reportée au Q3. Toute absence non légitime pour cette partie intégrée sera sanctionnée par un PP (absorbant).

En cas de certificat médical valable et remis dans les temps, la note de l'étudiant se jouera sur le dossier de presse (25%) et sur l'examen écrit (75%).

Toute partie d'examen non présentée entraînera automatiquement un PP pour l'ensemble du cours.

Pour la 2ème session, les étudiants s'informeront sur les nouvelles consignes et sur les éventuelles dispenses partielles lors de la consultation de copies et via la plateforme ConnectED.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).